




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-264**

**Séance publique du**

**21 juillet 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1243755-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC URBAIN A VOCATION SPORTIVE  
CARCASSONNE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE  
LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Finance, Economie &  
Optimisation  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023

-----

Nomenclature : 7.5  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC URBAIN A VOCATION SPORTIVE  
CARCASSONNE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU  
FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le financement de ses projets d'envergure.

A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet de réhabilitation du parc urbain à vocation sportive Carcassonne, inscrit dans l'axe thématique n°6 « Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité.

Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une

demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés.

Ce futur parc urbain, jouxtant le parc de la Torse espace de verdure de 8 hectares, véritable poumon vert de la ville se voudra un lieu de convivialité, intergénérationnel, multi-pratiques, complémentaire de ce parc et de la promenade de la Torse.

Cet ensemble offrira une véritable liaison piétonne entre les quartiers Sud-Est et Est de la Ville et le Parc Naturel Urbain Torse à Jourdan.

Par sa position en proximité immédiate du centre-ville et relié par de nombreuses liaisons piétonnes, ce complexe est utilisé par les nombreux lycées et autres établissements scolaires du secteur.

A ce jour peu végétalisé, peu ombragé, sans réel cheminement et lien marqué avec le parc de la Torse, ce nouveau parc urbain à vocation sportive, au terme des travaux qui seront réalisés, présentera un solde de biodiversité positif grâce à la suppression de nombreuses surfaces artificialisées, la plantation de nouveaux végétaux et arbres, une meilleure gestion des flux d'eaux pluviales en utilisant les futurs plateaux sportifs omnisports pour retarder l'écoulement vers le réseau, la prise en compte des problématiques d'éclairage en veillant à ce qu'elles n'impactent pas le milieu naturel avoisinant en jouant sur les programmations et la mise en place de protecteur de lumière en direction de la Torse.

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du parc urbain à vocation sportive Carcassonne est le suivant :

TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Réhabilitation du parc urbain à vocation sportive Carcassonne »	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	METROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE	VILLE D'AIX- EN- PROVENCE
2 000 000 €	<b>400 000 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>800 000 €</b>
<i>Taux de participation</i>	<i>20 %</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

- **SOLLICITER**, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un financement pour le parc urbain à vocation sportive Carcassonne à hauteur de **20%**, soit **400 000 €** pour un coût des dépenses estimé à **2 000 000 € HT** ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout

document afférent à ce dossier ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-264 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC URBAIN A VOCATION  
SPORTIVE CARCASSONNE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU  
FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-

Présents et représentés : 54  
Présents : 46  
Abstentions : 0  
Non participation : 3  
Suffrages Exprimés : 51  
Pour : 51  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»